



## GCE sas

6, rue de Gérigny – B.P 110 – 58404 La Charité sur Loire Cedex – France  
Tél. +33 (0)3 86 69 46 00 - Fax. +33 (0)3 86 70 09 81  
Site web : [www.gcegroup.com](http://www.gcegroup.com)

## FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : SPRAY DE GALVANISATION A FROID SPRAYZINC  
Code article : **WP22005**

Type de produit et utilisation : Galvanisation à froid tous métaux (aérosol)

Société : GCE sas – 6, rue de Gérigny – 58400 La Charité sur Loire - FRANCE  
Tel +33 0386 694607 Fax +33 0386 700915 e-mail: [contact.france@gcegroup.com](mailto:contact.france@gcegroup.com)

Numéro d'urgence : Tél. +33 01 40 37 04 04 (centre antipoison)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé comme dangereux conformément à 67/548/CE et 1999/45/CE.

Classification CE :

F+ : R12 Extrêmement inflammable

Xn : Nocif Cancérog. Cat. 3 : R40 Risque possible d'effets cancérogènes

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et la vapeur du carburant pourrait former des mélanges inflammables qui deviennent explosifs avec l'air. Si l'aérosol est exposé à une température supérieure à 50 ° C, il pourrait se déformer et exploser.

Le produit présente des risques possibles d'effets cancérogènes.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances classées comme dangereuses pour la santé conformément à la directive 67/548/CEE :

>25% DICHLOROMETHANE  
CAS : 75-09-2 EINECS : 200-838-9 CEE : 602-004-00-30 REACH : - - -  
Xn : Cancérog. Cat.3 R40

10-12% XYLENE  
CAS : 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 CEE : 601-022-00-9  
R10 | Xn : R20/21 | Xi : R38

1-5 % NAPHTA (PETROL) hydrotraités lourds  
CAS : 64742-48-9 EINECS : 265-150-3 CEE : 649-327-00-6  
Xn : R65 (Note P: Concent. Benzène<0,1%)

PROPULSEUR  
F+ : R12

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à l'article 16.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux :

Ne pas utiliser collyres ou pommades avant de demander des soins médicaux. Laver les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes.

Ingestion :

N.A. en tant que préparation d'aérosols.

Inhalation :

Eloigner le sujet de la zone d'exposition. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.



## GCE sas

6, rue de Gérigny – B.P 110 – 58404 La Charité sur Loire Cedex – France  
Tél. +33 (0)3 86 69 46 00 - Fax. +33 (0)3 86 70 09 81  
Site web : [www.gcegroup.com](http://www.gcegroup.com)

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction :

Mousse, Co2, poudre ou eau.

Moyens d'extinction déconseillés :

Aucun.

Produits de combustion dangereux :

Les bombes aérosols peuvent exploser à une température supérieure à 50 ° C. L'exposition des gaz de combustion peut entraîner des risques graves pour la santé. La décomposition thermique entraîne des fumées, des vapeurs d'oxydes de carbone. Eviter d'inhaler les vapeurs.

Equipement de protection de lutte contre les incendies :

Un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection doivent être portés lors d'un incendie: système respiratoire, casque avec visière et protection de la nuque, une veste et un pantalon coupe-feu avec des bandes autour des bras, des jambes et des poignets.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection individuelle :

Porter des vêtements protecteurs et des gants. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Protection de l'environnement :

Éliminer ou intercepter les infiltrations et procéder à l'opération de cantonnement et de collecte. Tenir à l'écart de substances étrangères. Éviter ou réduire la dispersion de la matière dans le sol et dans l'environnement.

Éliminer toute flamme libre et toute source possible d'inflammation. Ne pas fumer. Recueillir les eaux ou le sol contaminés dans des conteneurs spécifiques et les envoyer à un service de traitement approprié. Si le produit atteint des rivières, des égouts, ou contamine le sol ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Méthode de nettoyage :

adsorber les déversements sur le sable, la vermiculite, la terre avec tout matériau absorbant approprié.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas utiliser près d'un feu ou d'autres sources possibles d'inflammation. Pendant la phase de travail, ne pas fumer, ne pas manger ni boire. Éviter l'accumulation de gaz dans l'air.

Stockage :

Stocker en position verticale, pour éviter que le produit ne coule. Conserver dans un endroit frais, bien aéré, sans contact direct avec la lumière du soleil et loin des sources de chaleur. Stocker à une température inférieure à 50 ° C.

Identification du lieu :

Frais et ventilé.

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures générales d'hygiène et de protection :

Garder le récipient et utiliser le produit uniquement dans un endroit bien ventilé. Une ventilation du poste de travail peut être nécessaire pour certaines opérations.

Protection respiratoire :

Les niveaux de concentration dans l'air doivent être maintenus dans les limites d'exposition. En cas d'inhalation au dessus des limites d'exposition, utiliser un respirateur à air avec filtre à cartouche. Type de filtre EN 141.

Protection des mains :

Pendant la manipulation normale, il n'est pas nécessaire de porter une protection particulière. En cas de contacts fréquents, protéger les mains avec des gants résistant aux solvants (OEV, PE, en néoprène, pas de caoutchouc naturel). Il est conseillé un niveau de protection n°6, correspondant à > 480 min / sec. Temps de perméation EN374. Changer les gants usagés en cas de signes de fissures ou de la contamination interne.

Protection des yeux :

Porter des lunettes avec protection latérale EN166. Si l'exposition aux vapeurs cause une sensation de gêne pour les yeux, utiliser un masque anti-gaz avec protection complète du visage.

Protection de la peau :

Pas nécessaire en cas de contact bref, sauf pour le port de vêtements antistatiques propres et de protection. En cas d'utilisations longues et fréquentes des vêtements de protection imperméables avec cette substance. Choisir une protection spécifique comme visière, gants, bottes, salopettes en fonction du type d'opérations.

Limites d'exposition professionnelle :

DICLOROMETHANE (>25%) TLV-TWA°: 50ppm (174 mg/m3) TLV-STEL°: ppm ( mg/m3)

XYLENE (10-12%) TLV-TWA°: 100ppm (434mg/m3) TLV-STEL°: 150ppm (651mg/m3)



**GCE sas**

6, rue de Gérigny – B.P 110 – 58404 La Charité sur Loire Cedex – France  
Tél. +33 (0)3 86 69 46 00 - Fax. +33 (0)3 86 70 09 81  
Site web : [www.gcegroup.com](http://www.gcegroup.com)

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect et couleur : récipient sous pression avec base et gaz liquéfiés

Odeur : caractéristique

PH : neutre

Point d'inflammabilité : < 21° C

Température d'auto-inflammation du propulseur: 287°C

Pression de vapeur: 3-5 bar

Solubilité (eau) : non

Solubilité (huile) : partielle

Inflammable : oui

**10. STABILITE AND REACTIVITE**

Condition à éviter :

Stable dans des conditions normales. Tenir à l'écart de sources de chaleur, de la lumière du soleil et de flammes.

Substances à éviter :

Tenir à l'écart des agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux :

Il ne se décompose pas. Possibilité de formation de dioxyde et monoxyde de carbone et de traces phosgènes.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Ces informations sont basées sur chaque formulation unique de composant.

Toxicité aiguë :

Respirer de fortes concentrations de vapeur peut avoir des effets sur le système nerveux central causant des vomissements, nausées, vertiges. Une exposition longue et fréquente peut provoquer des anémies, des troubles hépatiques et avoir des effets sur le système nerveux.

Le métabolisme du produit, en monoxyde de carbone, favorise la méthémoglobinémie. Une exposition longue de la peau ne produira probablement pas l'absorption de la substance par la peau en quantités nocives.

Dose et concentration létale des composants :

DICHLOROMETHANE (>25%) :

LD50 orale (rat) : 1500-2500mg/kg - LD50 cutanée (lapin) : N.D. mg/kg - LC50 inhalation (rat 8h): 500-1000ppm  
XYLENE (10-12%) :

LD50 orale (rat)°: 4300mg/kg - LD50 cutanée (lapin)°: 1700mg/kg - LC50 inhalation (rat 4h): 22080mg/m3

Effets sensibles :

D'après les données disponibles, le produit ne semble pas comporter de risques particuliers pour cette méthode.

Effet cancérogène :

Non applicable à l'homme. Certaines études ont montrées que les tumeurs observées chez la souris sont typiques pour cette espèce. D'autres études sur des animaux comme plusieurs études épidermologiques sur l'homme, n'ont pas révélées de réponse tumorale.

Contact avec les yeux :

Peut causer une irritation des yeux avec de légers troubles, mais il n'endommage pas l'œil.

Contact avec la peau :

Peut causer une irritation de la peau.



## GCE sas

6, rue de Gérigny – B.P 110 – 58404 La Charité sur Loire Cedex – France  
Tél. +33 (0)3 86 69 46 00 - Fax. +33 (0)3 86 70 09 81  
Site web : [www.gcegroup.com](http://www.gcegroup.com)

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail et éviter la dispersion incontrôlée du produit dans l'environnement.

NE CONTIENT PAS DE CFC.

Mobilité : Air - Volatilité considérable en raison de la tension élevée de vapeur.

Eau - S'évapore rapidement, la vitesse d'évaporation est limitée par la vitesse de diffusion de l'eau.

Environnement de la terre - S'évapore.

Persistance et dégradabilité :

Dégradation de la photolyse par la diffusion dans l'atmosphère.

Aucun effet dangereux pour la couche d'ozone : DOP = zéro

Biodégradabilité: N.E. (OECD 301 B)

Potentiel de l'accumulation biologique :

Absent

Ecotoxicité :

Donnée éco-toxicologique des composants :

DICHLOROMETHANE (>25%)

LC50 (poissons 96h) : 320mg/l

EC50 (Daphnie 48h) : 244mg/l

EC50 (algues 48h) : 480mg/l

XYLENE (10-12%)

LC50 (poissons 96h) : 14mg/l

EC50 (Daphnie 48h) : 16mg/l

EC50 (algues 48h) : N.D.

## 13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DU PRODUIT :

Ils doivent être éliminés conformément à la législation locale, régionale ou nationale. Les bombes aérosol peuvent exploser à une température supérieure à 50° C si elles contiennent des petits résidus de gaz. Vider entièrement les aérosols avant de les jeter. Le produit doit être considéré comme : élimination spéciale et dangereuse.

ÉLIMINATION DU RECIPIENT :

Les boîtes vides, même si elles ne sont pas complètement vidées, ne doivent pas jetées dans l'environnement. Les conteneurs qui contiennent des résidus de produit doivent être classés, stockés et envoyés à une usine de traitements spécifiques respectant les deux règlements nationaux et régionaux.

CATALOGUE DU CODE EUROPEEN DES DÉCHETS :

L'aérosol comme déchets domestiques est exclu de l'application d'une telle norme ; Pour l'activité industrielle, les aérosols vides pour un usage professionnel peuvent être classés comme suit : 15.01.10 : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou des résidus contaminés par ces substances.

## 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

ADR-RID

Classe : 2,5 F

UN n : 1950 aérosol

Groupe d'emballage : - - - Etiquette : <UN 1950 aérosols> Nom d'expédition correct : AEROSOLS, inflammable  
Quantité limitée : max 1000ml Masse brut totale du paquet ne dépasse pas 30 kg (ADR 2007) LQ2

IMDG-IMO

Classe : 2

UN n : 1950 aérosol

Groupe d'emballage : - - Etiquette : <UN 1950 aérosols> Nom d'expédition correct : AEROSOLS

Ems: F-D; S-U Polluant marin : non

Quantité limitée : max 1000ml Masse brut totale du paquet ne dépasse pas 30 kg (Amdt.31-02)

ICAO-IATA

Classe : 2.1

UN n : 1950 aérosol

Groupe d'emballage : - - Etiquette : <UN 1950 aérosols> Nom d'expédition correct : AEROSOLS, inflammable

Quantité limitée : max 1000ml Masse brut totale du paquet ne dépasse pas 30 kg

aérosol (>50ml e <1000ml)

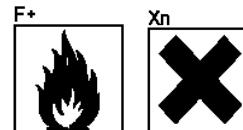


## GCE sas

6, rue de Gérigny – B.P 110 – 58404 La Charité sur Loire Cedex – France  
Tél. +33 (0)3 86 69 46 00 - Fax. +33 (0)3 86 70 09 81  
Site web : [www.gcegroup.com](http://www.gcegroup.com)

### 15. INFORMATION REGLEMENTAIRES

Directive 1999/45/CE et 2001/60/CE (Classification et étiquetage) :



Symboles :

F+ Extrêmement Inflammable  
Xn Nocif

Phrases R :

R12 Extrêmement inflammable  
R40 Risque possible d'effets cancérogènes

Phrases S :

S2 Tenir hors de la portée des enfants  
S23 Ne pas respirer les vapeurs  
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux  
S36/37 Porter des vêtements de protection et des gants adaptés  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Disposition spéciale (directive CEE 94 / 1) Aérosols :

Récipient sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil et à des températures supérieures à 50° C.  
Ne pas percer ou brûler, même vide. Éviter d'inhaler directement et de vaporiser dans les yeux.  
Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur des corps incandescents.  
Tenir à l'écart de toute source de combustion. Ne pas fumer.  
Pour usage professionnel uniquement. Le Fabricant ne peut être tenu responsable en cas de dommages causés lors d'utilisations incorrectes du produit.

Contient du DICHLOROMETHANE

Directive CE :

Directive 98/24/CE (sécurité des travailleurs contre les substances chimiques)  
Directive 76/769/CE (Limites) N.A.  
Directive 2004/42 / CE (COV Peintures et revêtements) N.A.  
Directive 648/2004 (détecteurs)

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des Phrases R citées à la section 3 de cette Fiche de Sécurité :

R10 : Inflammable – R11 : Très inflammable - R12 : Extrêmement inflammable  
R20/21 Nocif par inhalation et contact avec la peau - R38 Irritant pour la peau  
R51/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R66 Une exposition répétée peut provoquer assèchement ou gerçures de la peau  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer

Références :

NIOSH - Registre des effets toxiques des substances chimiques (1983)  
INRS - Fiche toxicologique  
CESIO - Classification et l'étiquetage des anioniques, non ioniques (1990)  
ACGIH - Valeurs limites du seuil-TLV (1999)  
Directive 2001/60/CE (étiquetage des préparations dangereuses) et la directive 2004/73/CE (29° amendement à la directive 67/548/CE).  
Cette fiche signalétique a été préparée en conformité avec le règlement 1907/2006/CE REACH.

Toutes les informations et instructions fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée sur la présente FDS. Rien dans les caractéristiques indiquées ne doit être interprété comme une garantie, expresse ou autre. Dans tous les cas, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'applicabilité de ces informations ou l'adéquation de tous produits pour un usage particulier. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les réglementations sanitaires, de sécurité et d'environnement.